

litude du presbytère est profonde : que leur resterait-il s'ils n'avaient la prière et le travail? Notre vœu est celui de Léon XIII, dont les paroles serviront de conclusion à cette préface, comme elles lui ont servi d'introduction :

« Remplis d'un zèle empressé, employez votre autorité et vos exhortations à ce que, dans les séminaires et dans les Académies soumises à votre juridiction, ces études se maintiennent justement en honneur et soient toujours florissantes. Qu'elles se développent dans une heureuse intégrité sous la direction de l'Église et en se conformant aux salutaires leçons et aux exemples des SS. Pères, comme aux louables pratiques des anciens; et qu'enfin le cours des temps leur donne des développements qui serviront véritablement à la défense et à la gloire de la vérité catholique, établie de Dieu pour perpétuer le salut des peuples ».

† EUDOXE-IRÉNÉE, Évêque de Fréjus.

Fréjus, 10 octobre 1899.

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

### I



EN l'an de grâce 1517, le 10 juillet, dans la ville d'Alcala-de-Hénarès en Espagne, le jeune fils de l'imprimeur de la cité, Jean de Brocario, revêtu d'habits de fête, apporta solennellement au grand cardinal Ximénès la dernière feuille de la première Bible Polyglotte qui ait été imprimée. En voyant enfin achevée cette œuvre colossale, dont il avait lui-même conçu l'idée et le plan, et à laquelle toute une pléiade de savants travaillaient depuis 1502, l'illustre Franciscain s'écria : « Je vous rends grâces, ô mon Seigneur et mon Dieu, de ce que vous avez mené à bonne fin cette entreprise difficile! »

Cette entreprise difficile, Ximénès l'avait exécutée, comme il nous l'apprend lui-même dans le Prologue du tome premier, « afin de ranimer l'étude languissante des Saintes Lettres », *ut incipiant divinarum litterarum studia hactenus intermortua reviviscere*.

« Personne, raconte son historien M<sup>sr</sup> Hefele, ne déplorait plus vivement que lui l'état de décadence dans lequel étaient tombées les études bibliques, et on lui entendait souvent répéter qu'il donnerait volontiers toute sa science du droit civil, qui formait alors la partie principale de l'éducation théologique, pour l'explication de quelques passages de la Bible » (1). Il se mit donc lui-même, quoiqu'il eût déjà atteint l'âge mûr, à apprendre l'hébreu et le chaldéen, et lorsque, plus tard, sa haute situation lui permit de réaliser ses grands desseins, il donna aux savants, à la place des Hexaples perdus d'Origène, la Polyglotte de Complute, qui devait contribuer efficacement à la restauration des études bibliques.

(1) C. J. Hefele, *Der Cardinal Ximenes*, 2<sup>e</sup> édit., Tubingue, 1851, p. 114.



Ces études sont aujourd'hui plus en honneur qu'elles ne l'étaient au commencement du seizième siècle, mais pour cette raison même que les Livres Saints sont plus étudiés de nos jours qu'autrefois, une Polyglotte est plus nécessaire.

En aucun autre temps, les questions scripturaires n'ont autant préoccupé et passionné les esprits, et tenu une aussi large place dans l'enseignement et dans la littérature. Chaque année voit éclore un grand nombre d'ouvrages sur l'origine de l'Écriture, son caractère, son texte, son histoire, les diverses parties qui la composent, les problèmes qu'elle soulève, les points de détail que permettent d'élucider les progrès de la philologie et de la science moderne, etc. Et le trait qui distingue spécialement, de nos jours, l'étude de la Bible, c'est qu'elle se fait, non d'après les versions, mais surtout d'après le texte original.

Pour que le prêtre catholique soit digne de sa mission, pour qu'il ne reste pas au-dessous de sa tâche divine, il a donc aujourd'hui plus que jamais le devoir, selon la recommandation de saint Paul à Timothée, « de s'appliquer à l'étude des Écritures » (1) et de ne pas être inférieur sur ce point aux hétérodoxes ; il est même obligé, dans une certaine mesure, de « se tenir au courant des progrès de la critique » biblique (2). Il importe, en particulier, qu'il y ait des membres du clergé, de plus en plus nombreux, possédant une véritable science exégétique, capables de déterminer le sens exact de la parole révélée, connaissant par conséquent la langue hébraïque et la langue grecque, sans lesquelles il est impossible d'obtenir ce résultat.

De tout temps cette connaissance des langues sacrées a été utile. Déjà les Pères et les docteurs de l'Église, les Origène, les Chrysostome, les Augustin, les Jérôme, avaient reconnu la nécessité de recourir, dans certains cas, au texte primitif ; mais les besoins de notre époque rendent plus indispensable encore ce recours à la source première.

Assurément, aujourd'hui comme dans les siècles passés, on peut lire la parole de Dieu dans la traduction authentique de la Vulgate, que l'Église nous met entre les mains, et cette traduction suffit aux besoins communs et ordinaires. Cependant, pour les raisons énoncées plus haut, elle ne suffit pas à toutes les exigences de l'apologétique moderne, et celui qui veut étudier d'une manière approfondie la parole de Dieu est

(1) I Tim., iv, 13.

(2) Lettre de S. S. le Pape Léon XIII au clergé de France, du 8 septembre 1899. *Univ.-vers.*, 19 septembre 1899, p. 2, col. 1.

obligé de remonter à la langue même dans laquelle elle nous a été transmise, pour satisfaire aux *desiderata* de la critique et de la science.

L'exégète contemporain doit donc avoir constamment sous les yeux le texte original de la Bible avec ses deux versions antiques, grecque et latine, et les confronter sans cesse les unes avec les autres.

Mais cette confrontation des textes n'est commode et praticable qu'avec le secours d'une Polyglotte. Que pourrait-on imaginer de plus long, de plus rebutant que la recherche à tout instant répétée d'un verset dans plusieurs volumes différents ? Au contraire, quoi de plus facile, de plus rapide que la comparaison des textes, si on les range tous au même niveau de la page dans des colonnes parallèles, comme on le fait dans une Polyglotte ? (1)

La Polyglotte a encore un autre avantage, même pour ceux qui ne se proposent point de faire une étude à fond de l'Écriture : c'est de les aider dans l'étude des langues sacrées. Ceux qui n'ont qu'une connaissance incomplète de l'hébreu et du grec peuvent les comprendre plus aisément, en se servant d'un ouvrage de ce genre, grâce à la juxtaposition des textes qui leur rend le même service qu'une traduction juxtalinéaire. Par l'usage régulier et persévérant de la Polyglotte, ils se familiarisent de plus en plus avec les idiomes qu'ils comparent et accomplissent peu à peu de grands progrès. La lecture répétée et fréquente des textes originaux devient ainsi un moyen efficace d'acquérir la connaissance de l'hébreu et du grec.

Tels sont les avantages des Bibles en plusieurs langues et les causes de leur succès. Aussi se sont-elles multipliées depuis le cardinal Ximénès. Elles se sont également perfectionnées, et, en même temps, elles sont devenues de plus en plus accessibles à tous. Celles d'Anvers (1569-1572), de Paris (1629-1645), de Londres (1654-1657), comptaient plusieurs volumes grand in-folio, étaient d'un prix très élevé, et peu maniables ; elles n'ont guère jamais pu être acquises que par les grandes bibliothèques des couvents et des universités. Elles ont été supplantées en notre siècle, dans l'usage courant, par des œuvres moins encombrantes et moins chères, qui, sous leur forme plus modeste, ont rendu plus de services à un plus grand nombre. Il en existe plusieurs en Allemagne et en Angleterre.

Cependant nous n'en possédions aucune en France qui, par son format et par son prix, fût à la portée du clergé et des laïques instruits. Les édi-

(1) *Polyglottas... sincerè investigandæ sententiæ peraptas*, dit Léon XIII, dans l'Encyclique *Providentissimus* (p. xvi, en tête du t. I de notre *Dictionnaire de la Bible*).



tions manuelles, parues dans les pays étrangers, contiennent la version allemande de Luther ou la version anglaise en usage dans l'Église anglicane, et, comme elles sont publiées par des protestants qui ont mutilé le canon des Écritures, elles suppriment les livres deutérocanoniques, reconnus comme inspirés par la véritable Église. Quoiqu'elles reproduisent généralement avec exactitude les textes hébreu, grec et latin, elles sont donc, malgré cela, incomplètes d'une part, et d'autre part, elles renferment une traduction protestante en langue étrangère qui ne saurait convenir aux lecteurs français.

Il nous a donc paru utile de donner les textes originaux de la Bible, avec la Vulgate latine et une version française, dans une édition complète mise à la portée de tous par son format commode et son prix modique, et propre à augmenter parmi nous le nombre encore trop restreint des hébraïsants et à favoriser ainsi le progrès des études scripturaires.

Voici quel est le plan que nous avons suivi.

## II

Nous reproduisons le texte hébreu de l'Ancien Testament, la version des Septante, le texte grec du Nouveau Testament et des livres deutérocanoniques, et la Vulgate latine, qui sont tous indispensables, nous le répétons, pour l'étude sérieuse et approfondie du texte sacré. Nous y joignons une version française, afin de rendre plus facile au lecteur l'intelligence des autres textes. Pour l'ordre des livres, nous suivons celui de la Vulgate.

I. Le texte hébreu imprimé dans la Polyglotte est le texte massorétique ordinaire, celui de l'édition de Van der Hooght (Amsterdam, 1705, revue par Hahn et Theile), dont on se sert aujourd'hui dans les séminaires de France (1). On sait que ce texte a été rigoureusement fixé par les Massorètes qui en ont compté jusqu'aux mots et aux lettres. De là vient qu'il est à peu près identique dans toutes les éditions courantes (2).

(1) Les difficultés matérielles que présentait la composition du texte hébreu en France nous ont obligé de nous procurer, pour cette langue, les clichés de la Polyglotte de Stier et Theile dont les caractères sont fort beaux, l'exactitude et la correction irréprochables. Ils nous ont été cédés par les éditeurs Vellagen et Klasing, de Bielefeld.

(2) Ceux qui voudraient connaître le résultat des recherches critiques les plus récentes sur le texte original n'auront qu'à consulter les éditions publiées, in-8°, à Leipzig, par S. Baer et Frz. Delitzsch (avec des *Appendices critica et massoretica*), 1869 et suiv., et à Londres par Ginsburg. Voir Chr. D. Ginsburg, *Les vingt-quatre Livres Saints, revus d'après la Massore et les premières éditions, avec des variantes et des notes tirées des manuscrits et des anciennes versions* (traduction du titre hébreu), 2 tomes en 1 vol. in-8°, Londres (Vienne),

II. Le texte grec des Septante n'est pas fixé comme l'hébreu. Il diffère dans les diverses éditions publiées depuis quelques années, selon les manuscrits qui leur ont servi de base. Celui que nous donnons est la reproduction de l'édition des Septante, qui est comme le *textus receptus* des catholiques. Elle a été publiée en 1587 par ordre du pape Sixte V, sous la direction du cardinal Caraffa (1). Le souverain Pontife y formule cette défense : *Prohibentes ne quis de hac nova græca editione audeat in posterum, vel addendo, vel demendo, quicquam immutare*. La coutume a adouci la rigueur de cette prescription et l'Église tolère aujourd'hui des éditions grecques différentes. Nous nous conformons néanmoins à l'ordonnance pontificale, parce que l'édition sixtine, faite d'après un excellent manuscrit, nous paraît être encore la plus utile : c'est celle qui a été jusqu'ici la plus répandue et la plus fréquemment citée; celle qu'il est, par conséquent, le plus avantageux d'avoir sous la main.

Cependant, comme elle renferme des lacunes et des interventions, la nécessité de la faire correspondre avec l'hébreu et le latin nous a obligé à faire quelques modifications, qui sont d'ailleurs soigneusement notées. Les additions, généralement tirées de l'édition de Complute publiée par le cardinal Ximénès, sont insérées entre crochets. Les déplacements sont indiqués au bas des pages.

L'édition sixtine, œuvre de plusieurs savants remarquables, le cardinal Antoine Caraffa, Antoine Agellius, Pierre Comitulus, Pierre Morin, etc., a pour base le célèbre manuscrit connu sous le nom de *Codex Vaticanus* et qu'on a coutume de désigner par la lettre B. Ce manuscrit, dont la valeur est reconnue de tous les critiques (2), date du milieu du quatrième siècle et fait partie de la Bibliothèque Vaticane probablement depuis sa fondation (1448), car il figure sur son premier catalogue en 1475. Il renferme l'Ancien et le Nouveau Testament, mais il lui manque presque toute la Genèse (3), trente-deux Psaumes, un passage de l'Épître aux Hébreux, les Épîtres à Timothée, à Tite, à Philémon et l'Apocalypse. Caraffa et ses collaborateurs ne se contentèrent pas d'ailleurs de ce manuscrit; ils mirent aussi à profit

1894. Cf., du même, *Introduction to the Masoretico-critical edition of the Hebrew Bible*, in-8°, Londres, 1897.

(1) Η ΠΑΛΑΙΑ ΔΙΑΘΗΚΗ ΚΑΤΑ ΤΟΥΣ ΕΒΔΟΜΗΚΟΝΤΑ ΔΙ' ΑΥΘΕΝΤΙΑΣ ΖΥΣΤΟΥ Ε' ΑΚΡΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΕΚΔΟΘΕΙΣΑ, *Vetus Testamentum juxta Septuaginta ex auctoritate Sixti V Pontificis maximi editum*. In-P. Romæ. F. Zannetti, 1587.

(2) *Vaticanum codicem non solum vetustate, verum etiam bonitate ceteris anteire*, dit le cardinal Caraffa, en tête de l'édition sixtine.

(3) Cette lacune pour la Genèse a été comblée postérieurement.



d'autres *codices*, qui leur servirent, de plus, à combler les lacunes du *Vaticanus* (1).

Mais ils ne purent faire usage d'autres manuscrits, quelques-uns très importants, qui n'étaient pas encore découverts et qui n'ont été collationnés que depuis. Les plus remarquables qu'il importe de mentionner ici sont le *Codex Alexandrinus* (A), le *Codex Sinaiticus* (S) et le *Codex Ephræmi rescriptus* (D).

Le *Codex Alexandrinus* fut écrit probablement en Egypte dans la seconde moitié du cinquième siècle. Offert en 1098 au patriarche de la ville d'Alexandrie, dont il a gardé le nom, il y demeura 500 ans. Lorsque Cyrille Lucar fut transféré d'Égypte comme patriarche à Constantinople, il emporta avec lui ce manuscrit et en fit don peu après, en 1628, à Charles I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre. On le conserve aujourd'hui au British Museum à Londres. Il contient l'Ancien et le Nouveau Testament, à l'exception de quelques chapitres de la Genèse, de I Rois, de trente Psaumes, de presque tout saint Matthieu, d'une partie de saint Jean et de la deuxième Épître aux Corinthiens. On en a publié plusieurs éditions et une phototypie (2).

Le *Codex Sinaiticus* (S) a été découvert en deux fois par Tischendorf au mont Sinaï, dans la bibliothèque du couvent de Sainte-Catherine. Ce savant y trouva en 1844 et donna à la Bibliothèque de Leipzig des fragments des Paralipomènes, d'Esdras, de Tobie, de Jérémie, des Lamentations et les livres entiers de Néhémie (II Esdras) et d'Esther (3). Dans un voyage subséquent, en 1859, il retrouva, avec d'autres fragments des Paralipomènes, de Tobie et de Jérémie, les livres suivants en entier : Judith, Isaïe, neuf des petits prophètes, I (et IV) Machabées, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Écclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Écclésiastique et tout le Nouveau Testament. Cette importante partie du *Codex Sinaiticus* est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg (4). Le manuscrit date, croit-on, du sixième siècle, mais est la copie d'un texte plus ancien que celui que contient le *Codex Vaticanus*.

Le *Codex Ephræmi rescriptus* (D) est ainsi appelé parce que c'est un palimpseste, écrit sur parchemin, dont le texte biblique avait été gratté

(1) Voir Vercellone et Cozza, *Bibliorum Sacrorum graecus Codex Vaticanus*, 6 in-f°, Rome, 1887-1894.

(2) *Facsimile of the Codex Alexandrinus*, 4 in-f°, Londres, 1879-1883.

(3) Le tout a été publié en 1846 à Leipzig sous le titre du *Codex Friderico-Augustanus sive Fragmenta Veteris Testamenti*, in-f°.

(4) Le fac-simile en a paru sous ce titre : *Bibliorum Codex Sinaiticus Petropolitanus*, edidit C. Tischendorf, 4 in-f°, Saint-Petersbourg, 1862.

au douzième siècle pour faire place à une copie des œuvres de saint Éphrem traduites en grec. Il est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris. C'est en 1834 qu'on réussit à faire repaître l'ancienne écriture. On put reconstituer ainsi une grande partie d'un *codex* de la Bible, écrit avant le milieu du cinquième siècle, et contenant des fragments importants de Job, des Proverbes, de l'Écclésiaste, du Cantique des Cantiques, de la Sagesse, de l'Écclésiastique et une grande partie de tous les livres du Nouveau Testament (1).

Ces manuscrits, et quelques autres moins considérables et moins importants dont nous ne parlons pas ici, renferment des leçons diverses dont quelques-unes ont une véritable valeur. Les éditeurs de l'édition Sixtine n'ayant pu les mettre à profit, nous donnons au bas des pages du texte grec les variantes principales de ces manuscrits, ainsi qu'un certain nombre de leçons de l'édition d'Alde (E) (Venise, 1517), de la Polyglotte de Complute (F) (1520), etc. (2), utiles à connaître (3).

III. En conformité avec les règles de l'Église (4), le texte latin reproduit dans la Polyglotte est celui de l'édition officielle de la Vulgate (5), sans aucune variante (6).

(1) Ce palimpseste a été également publié par Tischendorf : *Codex Ephræmi Syri rescriptus, sive fragmenta Novi Testamenti e codice graeco parisiensi*. In-4°, Leipzig, 1843. — *Codex Ephræmi Syri rescriptus, sive fragmenta Veteris Testamenti e codice graeco Parisiensi celeberrimo, quæ ut videtur post Christum sæculi*. In-4°, Leipzig, 1845.

(2) Nous avons consulté aussi les éditions récentes des Septante publiées par C. Tischendorf (avec le Supplément de Nestlé) et par Swete.

(3) Les variantes du commencement du tome I sont la reproduction de celles de la Polyglotte de Stier et Theile. Comme cette Polyglotte, dans la première partie du volume, reproduit (sauf quelques légères divergences que nous avons fait disparaître) l'édition sixtine, nous avons pu utiliser pour ces pages les clichés grecs achetés avec le cliché hébreu. Dans la suite du volume, les divergences se multipliant, nous avons recomposé à neuf le texte grec de l'édition romaine et donné des variantes propres.

(4) « Nemo Sanctorum Scripturarum editionem typis mandare præsumat, nisi habito prius exemplari in typographia Vaticana excuso : cuius exemplaris forma, ne minima quidem particula de textu mutata, addita, vel ab eo detracta, nisi aliquod occurrit quod typographica incuriæ manifeste adscribendum sit, inviolabiliter observetur ». Décret de Clément VIII, en tête de la Vulgate.

(5) La traduction latine de la Bible, en usage dans l'Église, fut revue à Rome, comme l'avait prescrit, en 1546, le Concile de Trente, et publiée en 1592, *ne varietur*. Malgré toutes les précautions qu'on avait prises, elle contenait plus de deux cents fautes d'impression, et l'on en relève encore davantage dans l'édition parue l'année suivante 1593. Une nouvelle édition plus correcte parut en 1598, avec des *indices correctorii* relatifs à chacune de ces trois éditions ; elle est devenue le type officiel de toutes les éditions postérieures. Notre texte latin a été collationné sur la réimpression officielle de 1881 : *Biblia sacra Vulgate editionis, juxta exemplar Vaticanum. Editio emendatissima, S. Indicis Congregationis decreto probata et iterum vulgata hoc anno 1881*. Augustæ Taurinorum, ex typis Hyacinthi Marietti.

(6) L'édition officielle de la Vulgate ne contient aucune variante. La préface porte :



Sur le désir qui nous en a été exprimé par des hommes éminents, afin de rendre plus correcte et plus facile la bonne prononciation du latin, nous avons noté partout l'accent tonique (1).

IV. La traduction française placée à notre quatrième colonne est celle de M. l'abbé Glaire, faite sur la Vulgate. Nous n'avons pas hésité à donner une version de la Vulgate, et non une version du texte hébreu, pour les raisons suivantes :

D'abord, la version la plus utile à connaître pour la majorité des lecteurs à qui nous nous adressons, c'est celle du texte qui est entre les mains de tout le monde, qui est universellement cité dans les livres usuels, dans l'enseignement et la prédication, et qui doit être par conséquent d'une lecture plus courante.

Secondement, le texte de la Vulgate est celui dont l'Église favorise spécialement la diffusion et l'étude, guidée en cela par les motifs qui ont porté les Pères du Concile de Trente à choisir et à imposer un texte officiel qui doit faire loi *in publicis lectionibus, disputationibus, predicationibus et expositionibus* (2).

Du reste, une traduction française du texte hébreu est une œuvre tellement épineuse et délicate, elle exigerait un temps si considérable, que, dans le cas même où les raisons précédentes n'auraient pas existé, nous aurions dû reculer devant les difficultés de l'entreprise. La publication d'une Polyglotte était déjà un travail trop lourd pour l'aggraver à plaisir. On sait qu'il n'existe aucune version française catholique du texte original. Celui qui voudra l'entreprendre devra, pour accomplir dignement une pareille tâche, y consacrer sa vie tout entière.

Nous réimprimons donc une traduction française déjà connue et qui, on

« *Lectiones variæ ad marginem ipsius textus minime annotentur* ». On peut en voir la collection pour le Pentateuque, Josué, les Juges, Ruth et les quatre livres des Rois, dans C. Vercellone, *Variæ lectiones Vulgatæ latinæ Bibliorum editionis*, 2 in-4°, Rome 1860-1864 (l'ouvrage est resté malheureusement inachevé par suite de la mort de l'auteur).

(1) Sur tous les mots de plus de deux syllabes. Dans les dissyllabes, c'est toujours la première syllabe qui porte l'accent, ce qui nous a dispensés de le marquer.

(2) Conc. Trident., sess. IV, du 8 avril 1546. — *Is* (le professeur), dit Léon XIII, *retinens instituta majorum, exemplar in hoc sumet versionem vulgatam; quam Concilium Tridentinum « in publicis lectionibus, disputationibus, predicationibus et expositionibus pro authentica » habendam decrevit, atque etiam commendat quotidiana Ecclesie consuetudo. Neque tamen non sua habenda erit ratio reliquarum versionum, quas christiana laudavit usurpavitque antiquitas, maxime codicum primigeniorum*. Encyclique *Providentissimus*, p. XIX-XX. Nous suivons à la lettre les conseils et les enseignements du Souverain Pontife.

peut le dire, a fait ses preuves. Nous avons eu déjà à en donner des éditions nouvelles. C'est, sans contredit, la version la plus célèbre qui ait paru en France dans notre siècle.

Sa réputation lui vient, et de sa littéralité voulue, que quelques-uns ont jugée excessive (1), mais où beaucoup d'autres ont vu un mérite de plus, et de l'approbation qu'elle a reçue de Rome, sur la demande de plus de cinquante Evêques (2). Sans doute l'autorisation d'imprimer, donnée par Rome, ne constitue pas une approbation solennelle et officielle, approbation qui n'a jamais été donnée dans l'Église qu'à la Vulgate latine. Elle n'en constitue pas moins une grande faveur et une précieuse garantie : car elle ne fut donnée qu'après un examen approfondi, fait à Rome même pour le Nouveau Testament, et confié, pour l'Ancien, à trois Archevêques français. Dans ces conditions, et tout en reconnaissant que l'approbation dont il s'agit n'est qu'un *permis d'imprimer*, on admettra que ce permis, délivré par le Saint-Siège, constitue, pour l'auteur, « la plus haute approbation que puisse ambitionner » sa foi, et pour les prêtres et les fidèles, « une garantie qu'aucune autre ne remplace » (3).

(1) Voici en quels termes, dans l'*Avertissement* de la Bible, M. Glaire expliquait et justifiait le caractère de sa version : « Quant à notre traduction elle-même, ce qui la caractérise surtout, c'est une rigoureuse littéralité. Ainsi, toutes les fois que les exigences de notre langue ne s'y sont pas opposées, nous avons rendu la Vulgate mot pour mot. Or, voici les avantages que nous avons cru trouver dans ce genre d'interprétation. D'abord la Bible conserve mieux son admirable simplicité, sa noble concision, la richesse et la vivacité de ses images, la hardiesse de ses tropes ; en un mot, tout le charme d'un style pittoresque, qui attache le lecteur, sans le fatiguer jamais. En second lieu, toutes les traductions autorisées ont suivi le système de la littéralité, et la Vulgate elle-même s'y est généralement conformée ; car le manque de clarté qu'on lui reproche dans un grand nombre de passages vient précisément de ce que son auteur a cru devoir expliquer les textes originaux au pied de la lettre. Troisièmement enfin, le respect même dû à la parole de Dieu nous a empêché d'adopter le mode d'une traduction libre, comme exposant continuellement le traducteur à faire prendre le change sur le vrai sens des écrivains sacrés, en leur prêtant des idées qui ne sont pas les leurs ». *La Sainte Bible selon la Vulgate*, 1889, t. I, p. XIV.

(2) Par un rescrit du 22 janvier 1873, Pie IX chargeait les Archevêques de Bordeaux, de Paris et de Bourges d'examiner la traduction de l'*Ancien Testament* et d'en permettre la publication, sous des conditions énumérées au rescrit. Les trois prélats, examen fait, reconnurent que la version de M. Glaire réunissait les conditions exigées par le Saint-Père, et donnèrent leur approbation. — Quant au *Nouveau Testament*, précédemment paru, il avait été approuvé par un décret de la S. Congrégation de l'Index, en date du 22 janvier 1861. Voir *La Sainte Bible traduite* par l'abbé J. B. Glaire, *Nouveau Testament*, édition de 1897, p. VI-VII.

(3) Paroles extraites des lettres de NN. SS. les Evêques à M. l'abbé Glaire.



## III

En plus des quatre textes dont nous venons de parler, notre publication indique les divergences principales de l'hébreu, du grec et du latin et renferme un petit commentaire.

I. Les grandes Polyglottes donnent du texte hébreu et du grec des Septante une traduction latine littérale. Il ne nous a pas été possible de suivre cet exemple, parce qu'il aurait fallu, dans ce cas, augmenter notablement le nombre des volumes, ce que nous devions éviter pour maintenir notre ouvrage à bas prix. Nous suppléons autant que possible à l'absence de ces traductions par l'indication des principales divergences entre le texte hébreu, les Septante et la Vulgate (1). Elles sont notées au bas du verso de chaque page.

Les divergences des Septante sont toujours relatives au texte reproduit dans la Polyglotte, sans tenir compte des variantes qui se trouvent dans les différents manuscrits et dans les éditions diverses de cette version. Ces variantes étant relevées, comme on l'a vu plus haut, au bas de la colonne des Septante et ayant moins d'intérêt pour la majorité des lecteurs, il était inutile de les signaler deux fois. — Les variations de lecture et d'orthographe des noms propres dans l'hébreu, le grec et le latin ne sont que très exceptionnellement marquées, parce qu'il est facile à tous ceux qui veulent s'en rendre compte de les voir dans le texte même.

Il n'a pas été possible de suivre une règle tout à fait uniforme dans le choix des divergences. La nécessité de terminer à chaque page par le même verset de l'hébreu, du grec, du latin et du français, n'a pas permis de réserver toujours au bas du texte un espace proportionnel à la quantité des divergences existantes. Cette observation s'applique aussi au commentaire et aux notes exégétiques. Pour les uns et pour les autres, il y en a tantôt plus, tantôt moins, selon les exigences matérielles de la mise en pages, mais sans jamais négliger rien d'important.

II. Si notre publication donne moins de versions que les grandes Po-

(1) Nous ne nous occupons pas des divergences des versions syriaques et autres; elles encombreraient nos pages sans profit pour la plupart des lecteurs; elles n'entrent donc pas dans le plan de notre Polyglotte qui pourra préparer, nous l'espérons, des savants, mais ne saurait leur fournir, sans changer tout à fait de caractère, les matériaux dont ils auront besoin plus tard et qu'ils devront alors chercher dans les ouvrages spéciaux.

lyglottes, elle contient quelque chose de plus pour l'explication du texte sacré lui-même.

Comme notre but n'est pas de nous adresser directement aux savants de profession, théologiens ou exégètes, mais à tous ceux qui désirent étudier l'Écriture, prêtres et laïques, et spécialement aux élèves des séminaires, nous ne nous sommes pas borné à la reproduction des textes, mais nous y joignons des notes courantes, avec de courtes introductions, pour faciliter la lecture et l'intelligence de la parole sainte (1), de telle sorte que notre publication forme comme une petite bibliothèque scripturaire, suffisante pour une première étude de la Bible, et dispensant les séminaristes d'acquiescer des Herméneutiques, des Introductions et des Commentaires trop coûteux.

Au bas des pages qui contiennent la Vulgate et la version française est placé un bref commentaire. Les notes qui le composent, tirées en grande partie de nos diverses publications sur les Saintes Écritures (2), ont surtout un but pratique : expliquer ce qui touche à l'histoire ancienne, à la géographie et à l'archéologie, aux mœurs et aux coutumes des Hébreux, parce que la connaissance de tous ces détails, assez généralement ignorés, est indispensable pour l'intelligence du texte inspiré.

Entre les deux colonnes du recto, nous indiquons en grand nombre les références aux passages de l'Écriture semblables ou analogues. Nous les avons multipliées, parce qu'elles sont une explication de la Bible par la Bible. Rien n'est plus profitable que de comparer entre eux ces divers passages pour en saisir le véritable sens et pour se familiariser avec l'enseignement révélé.

De plus, parce que, sur certains sujets, spécialement pour la topographie et l'archéologie, aucune description graphique ne peut suppléer au dessin, nous avons reproduit, en petites dimensions, au bas des pages, un certain nombre de peintures, bas-reliefs et monuments égyptiens, assyriens, araméens, etc., qui parlent aux yeux de tous, et plus clairement que de longues explications. Ces illustrations rendent la vie aux choses du passé, elles leur donnent un caractère de réalité sensible; elles nous

(1) Introductions et notes ont uniquement pour but d'aider à comprendre le texte sacré, sans entrer dans les détails de la critique, textuelle ou littéraire, et sans répondre directement aux objections de toute sorte soulevées contre les Livres Saints. Nous nous sommes occupé ailleurs de la critique et de l'apologie de la Bible, et il n'entre pas dans notre plan d'y revenir ici.

(2) Spécialement de notre édition de la traduction française de la Bible de M. Glairé, *La Sainte Bible selon la Vulgate*, 4 in-8°, Paris, 1889, 1893, 1897.



présentent sous une forme distincte et définie des objets qui flottaient devant nous comme des ombres vagues; elles ont, en outre, l'avantage d'être, en mainte circonstance, une confirmation de l'exactitude du texte sacré et une sorte de commentaire authentique et irrécusable. Rien ne fait mieux comprendre, par exemple, les allusions que fait Moïse, dans le Deutéronome, iv, 16-19, aux dieux de l'Égypte, que l'image même de ces dieux, tels que nous les trouvons sur les monuments de la vallée du Nil (1). Les dessins de nos illustrations sont l'œuvre de deux artistes distingués, M. Faucher-Gudin et M. Saint-Elme-Gautier. — Remarquons en dernier lieu que nous avons ajouté à nos volumes quelques cartes géographiques, afin qu'on puisse se rendre compte de l'emplacement des lieux mentionnés dans les Livres Saints.

III, Enfin, pour rendre la lecture du texte plus facile, et conformément à l'usage rationnel qui tend à prévaloir aujourd'hui, le texte sacré n'est pas morcelé en petites coupures selon les versets, ni imprimé d'un seul trait, mais distribué en alinéas. On peut ainsi se rendre compte plus aisément du sens et de l'enchaînement des idées (2). — Dans les morceaux poétiques chaque vers commence à la ligne. — Les divisions générales et secondaires des Livres sacrés sont indiquées dans les notes et répétées en manchettes entre les colonnes du latin et du français, ainsi qu'au haut de la page, en titre courant.

## IV

Malgré la simplification de notre plan, la publication d'une Polyglotte est un travail si considérable que les forces d'un seul homme ne peuvent y suffire. De zélés collaborateurs ont bien voulu nous venir en aide. Chacun d'eux a sa tâche particulière et la remplit avec un dévouement dont je ne saurais trop les remercier.

Le texte grec des Septante a été revu, pour les trois premiers livres du Pentateuque, par M. l'abbé Aubert, licencié ès lettres, vicaire à Grenelle. Il a également revu les variantes grecques et relevé les divergences qui

(1) Voir plus loin, p. 857.

(2) La coutume d'aller à la ligne à chaque verset, qui n'existait pas dans les éditions anciennes, et qui avait prévalu peu à peu, pour faciliter aux prédicateurs et aux théologiens la recherche de passages isolés, a des inconvénients réels, dans la lecture suivie, pour l'intelligence aisée et complète du texte.

existent entre le texte hébreu, le texte grec et la Vulgate latine. Mais les occupations trop absorbantes d'un ministère rempli par un grand nombre d'œuvres de zèle et par la prédication, ne lui ont pas permis de poursuivre son travail. M. l'abbé Nau, professeur à l'Institut catholique de Paris, docteur ès sciences, élève diplômé de l'École des Hautes Études pour la section philologique, auteur de nombreuses publications orientales, a continué ce que M. Aubert avait commencé. Il a corrigé les épreuves du grec à partir du chapitre xvii de l'Exode. Dès le livre des Nombres, la révision du texte grec ainsi que l'indication des variantes et des divergences sont l'œuvre de M. Nau.

L'accentuation du latin a été marquée par M. Boisbourdin, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

Les références placées entre le texte de la Vulgate et la version française ont été colligées par M. l'abbé Martel, chanoine de Fréjus, aumônier de l'hôpital d'Hyères.

Tout ce qui regarde l'agencement du latin et du français, les divisions et annotations est dû à M. l'abbé Duplessy, vicaire à la Madeleine, à Paris.

Daigne maintenant Notre-Seigneur Jésus-Christ bénir ce travail, entrepris pour sa plus grande gloire, et le faire contribuer, par l'intercession de la Très Sainte Vierge, des saints Apôtres et de tous les saints Docteurs, à la défense de sa Parole divine et au progrès des études bibliques dans les séminaires et dans le clergé de France!

Paris, séminaire de Saint-Sulpice, 30 septembre 1899, fête de saint Jérôme.

F. V.

## APPROBATIONS DE LA TRADUCTION FRANÇAISE

Lettre de cinquante-cinq Archevêques et Evêques

A SA SAINTETÉ PIE IX

TRÈS SAINT-PÈRE,

Profondément affligés de voir les protestants répandre leurs Bibles parmi les familles catholiques avec une profusion alarmante, et par ce moyen y exercer beaucoup d'influence, soit en déprimant à leurs yeux nos saintes croyances, soit en attirant les enfants de ces familles dans leurs propres écoles, les Evêques soussignés, dans le vif désir d'obvier à un mal aussi grave, viennent supplier Votre Sainteté de vouloir bien faire examiner la Traduction française de l'Ancien Testament de M. l'abbé Glaire, et de lui accorder, s'il y a lieu, *Ymprimatur*.

On ne saurait douter que ce ne soit là un puissant moyen d'arrêter le progrès du mal, l'expérience ayant déjà prouvé que la publication du Nouveau Testament du même auteur, précédemment autorisée par le Saint-Siège, avait produit les fruits les plus salutaires.

Il est incontestable que rien aujourd'hui ne peut empêcher la lecture de la Bible entière dans le monde. Or n'y a-t-il pas un grand avantage à substituer une version fidèle et autorisée aux traductions inexactes et dépourvues de toute approbation ecclésiastique?

Enfin une Bible française autorisée par le Saint-Siège ôterait aux protestants tout prétexte d'accuser injustement l'Eglise catholique d'empêcher les Fidèles de lire la parole de Dieu.

Les Evêques soussignés osent espérer que Votre Sainteté reconnaîtra la légitimité de ces considérations.

Dans cet espoir, ils la prient humblement d'agréer l'assurance de leur profonde vénération.

Rome, le 5 juillet 1870.

† CH.-FR., Ev. de Séz.  
† ANT.-CH., Ev. d'Angoulême.  
† J.-B. JOSEPH, Ev. d'Arras.  
† CHARLES, Ev. du Mans.  
† PIERRE-HENRI, Ev. de Belley.

† AGOSTE, Ev. de Meaux.  
† JOS.-ANT., Ev. de Beauvais, de Noyon et  
Senlis.  
† L.-MARIE, Ev. d'Aire et Dax.  
† LOUIS, Ev. de Rodez.

A cette occasion, comme toujours, je suis heureux de m'unir à M<sup>re</sup> l'Evêque de Rodez; et je me féliciterais si j'avais pu aider le pieux et savant M. Glaire, qui a déjà beaucoup fait pour les Saintes Ecritures. — † RENÉ, Ev. de Quimper.



- † A.-RENÉ, Év. de Saint-Denis.  
 † GASPARD MERMILLOD, Év. d'Hébron, auxil. de Genève.  
 † J.-A.-M., Év. de Mende.  
 † L.-E., Év. de Poitiers.  
 † FÉLIX, Év. de Limoges.  
 † R.-FRANÇOIS, Arch. de Cambrai.  
 † C.-ÉMILE, Év. d'Angers.  
 † EUGÈNE, Év. de Chartres.  
 † FLOR., Arch. de Toulouse.  
 † PIERRE, Év. du Puy.  
 † M.-JOSEPH, Év. de Périgueux et Sarlat.  
 † J.-FRANÇOIS, Arch. de Reims.  
 † JACQ.-ANT., Év. d'Amiens.  
 † A.-V.-FR., Év. de Gap.  
 † JOS.-EUGÈNE, Év. d'Ottawa.  
 † PIERRE, Év. de Versailles.  
 † V.-AUGUSTE, Arch. de Malines.  
 † G.-JOSEPH, Év. de Tournai.  
 † T.-JOSEPH, Év. de Namur.  
 † HENRI, Év. de Gand.  
 † JEAN-JOS., Év. de Bruges.  
 † J.-CLAIR, Év. de la Guadeloupe.  
 † L.-ANNE, Év. de Saint-Claude.  
 † F.-N., Év. de Valence.  
 † F.-MARIE, Év. de Maurienne.
- † FRANÇOIS, Év. de Dijon.  
 † E.-L. CHARBONNEAU, Év. de Jussa, vic. ap. du Mysore.  
 † F. LAOUENAN, Év. de Faviopolis, vic. apost. de Pondichéry.  
 † A.-A. DUPONT, Év. d'Azot, vic. apost. de Siam.  
 † Y.-M. CROC, Év. de Laranda, coadj. du Tonquin.  
 † FR.-C. RIDEI, Év. de Philippopolis, vic. apost. de Corée.  
 † EMMANUEL-JUL., Év. de Troyes.  
 † M.-JULIEN, Év. de Digne.  
 † V.-FÉLIX, Arch. de Sens.  
 † ANTOINE, Év. de Para (Brésil).  
 † PETRUS, Episcopus Seb<sup>u</sup>, Fluminis Janauarii.  
 † ALOISIUS, Episc. Fortalixiensis.  
 † AUGUSTIN, Év. de Nevers.  
 † LOUIS, Arch. d'Avignon.  
 † FRANÇOIS, Év. de Carcassonne.  
 † J.-JOSEPH, Ep. Bostoniensis.  
 † J.-JULES, Év. de Soissons et de Laon.  
 † HENRI, Év. de Fréjus et de Toulon.  
 † L.-TH., Év. de Blois.  
 † FRANÇOIS, Év. de Bayonne.

## RESCRIPTUM

FERIA IV, DIE 22 JANUARI 1873

In audientia SS<sup>ms</sup> PII PP. IX. habita eadem die ab infrascripto Secretario exhibitus fuit supplex libellus R. D. Joannis Baptistæ Glaire, quo humiliter petit, ut E<sup>mo</sup> ac R<sup>mo</sup> D. Cardinali Archiepiscopo Burdigalensi, et Ill<sup>ms</sup> ac Rev<sup>ms</sup> DD. Archiepiscopis Bituricensi, et Parisiensi, Sanctitas Sua committere dignetur, versionem gallicam Veteris Testamenti ab ipso exaratam recognoscere, jurisque publici faciendam permittere. SS<sup>ms</sup> benigne annuit juxta pelita, hac tamen lege, ut hujusmodi versio sit omnino conformis Veteri Vulgatæ Latine authenticæ, nil in ea deprehendatur contra fidem, ac mores, et cum annotationibus aut commentariis desumptis ex Sanctis Ecclesiæ Patribus, vel ex doctis catholicisque viris juxta decretum a S. Indicis Congregatione die 13 Junii 1757 editum, et die 23 Junii 1817 ab eadem confirmatum. Insuper Sanctitas Sua declaravit, ut hec tribus superius laudatis Archiepiscopis data commissio minime censetur veluti solemnitas ac propria dictæ versionis gallicæ Veteris Testamenti approbatio a S. Sede prolata.

FR. HIERONYMUS PIUS SACCHERI

Locus † sigilli.

Ord. Præd. Sacr. Indicis Cong. a Secretis.

Secretaria dell'Indice  
MINERVA N° 3.E<sup>MO</sup> AC R<sup>MO</sup> DOMINO D. CARD. ARCHIEP. BURDIGALEN

Eminentissime ac Reverendissime Domine,

Pergratum sane ac honorificum munus a SS. D. N. PP. IX (quem Deus diu sospitem servet) mihi est commissum ad Eminentiam Tuam Reverendissimam mittendi Rescriptum, quo Eadem Sanctitas Sua benigne indulisit supplici exhibitio libello R. D. Joannis Baptistæ Glaire pro obtinenda recognitione versionis gallicæ Veteris Testamenti ab ipso peractæ, et pro facultate eam typis consignandi, perpensis tamen et omnino adhibitis certis quibusdam conditionibus in eodem Rescripte contentis. Eminentiam vero Tuam certiore facio ipsum Rescriptum, de quo agitur, in ejusdem versionis proimio planè inserendum esse.

Idcirco in spem adducor, D. Glaire votorum suorum adimplementum tandem consequatur, simulque fructus in Sancta Dei Ecclesia uberrimos ex hac versione oriuros.

Interim Tibi, Eminentissime Domine, felicia ac læta ex animo adprecatus sacram purpuram humiliter Tibi deosculor et ad quæque officia me paratissimum exhibeo.

Datum Romæ, die 26 januarii 1873.

Eminentia tua Reverendissima

Addictissimus

FR. HIERONYMUS PIUS SACCHERI

Ord. Præd. Sacr. Indicis Cong. a Secretis.

La même lettre a été adressée à Nos Seigneurs les Archevêques de Paris et de Bourges.

APPROBATION DES ARCHEVÊQUES DE BORDEAUX  
DE PARIS ET DE BOURGES

NOUS, CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,

Vu le rapport très favorable qui nous a été fait par un savant professeur délégué par Nous, sur la traduction de l'Ancien Testament de M. Glaire, vicaire général et chanoine honoraire de notre diocèse,

Déclarons cette version conforme au texte latin de la Vulgate, et avons la conviction qu'elle sera d'une grande utilité pour les fidèles, et qu'elle remplacera avantageusement celles qui ont en cours jusqu'à présent et dont aucune n'offre autant de garantie.

† FERDINAND, Card. DONNET, Archevêque de Bordeaux.

Bordeaux, le 4 mars 1873.



## ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Sur le rapport qui nous a été fait par un savant professeur de théologie, que nous avons chargé d'examiner la traduction de l'Ancien Testament par M. l'abbé Glaire, nous déclarons exacte et conforme au texte de la Vulgate cette version en langue française, et nous en autorisons l'impression et la lecture.

† J. Hipp., *Archevêque de Paris*.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 1873.

## ARCHEVÊCHÉ DE BOURGES

Conformément au rapport qui nous a été fait par un de nos vicaires généraux, nous aimons à déclarer que la traduction française des livres de l'Ancien Testament par M. l'abbé Glaire est entièrement conforme au texte latin de la Vulgate, interprété, lorsqu'il en est besoin, par les textes originaux, et accompagné de notes explicatives, ainsi que le demande le saint Concile de Trente.

L'auteur s'est attaché à rendre cette version aussi littérale que possible. Dans son Avertissement, il répond d'avance à ceux qui seraient tentés de lui en faire un reproche. Pour nous, nous voyons dans cette exactitude minutieuse, qui parfois pourra paraître excessive, une qualité plutôt qu'un défaut. Dans tous les cas, plus fidèle et plus complète que la plupart des versions françaises, celle-ci répond au besoin qui s'est fait sentir depuis longtemps dans notre pays, d'une traduction sûre et autorisée qu'on puisse mettre sans aucun danger entre les mains des fidèles. Nous l'approuvons en ce qui nous concerne, et selon la teneur du Rescrit apostolique, en date du 22 janvier de la présente année.

† C.-A., *Archev. de Bourges*.

Bourges, le 5 mars 1873.

## EXPLICATION

## DES SIGNES ET ABRÉVIATIONS CONTENUS DANS LE TOME PREMIER

## I. — SIGNES INSÉRÉS DANS LE TEXTE GREC.

Le signe " , placé entre deux mots grecs, indique la place d'un mot ou d'un membre de phrase qui se trouve dans l'hébreu, et qui manque dans la version grecque.

Le signe \* répété une seconde fois ' après un ou plusieurs mots, indique que ces mots ne se trouvent pas dans le texte hébreu et sont une addition du traducteur grec.

Le signe \* indique une divergence notable entre le sens du grec et celui de l'hébreu.

Les mots entre [ ] ne figurent pas dans le *textus receptus* ou édition sixtine, qui est celle que nous reproduisons dans le corps du texte.

## II. — ABRÉVIATIONS ET SIGNES INSÉRÉS DANS LES VARIANTES GRECQUES.

## I. — LETTRES OU SIGNES INDiquANT LES MANUSCRITS OU LES DIVERSES ÉDITIONS GRECQUES.

A. Cette lettre indique les variantes empruntées au *Codex Alexandrinus*, manuscrit datant de la deuxième moitié du cinquième siècle, offert en 1098 au patriarche d'Alexandrie, et conservé aujourd'hui à Londres, au *British Museum*.

Le *Codex Alexandrinus* a été édité par Grabe, Breitinger, Reineccius. Dans les cas rares où les éditions imprimées s'écartent du manuscrit, la leçon du *Codex* est indiquée par A', celle des éditions par A<sup>2</sup>.

B. *Codex Vaticanus*, du milieu du quatrième siècle, conservé à la Bibliothèque du Vatican. C'est ce manuscrit qui a servi de base à l'édition sixtine de 1587, ou *textus receptus*, que nous reproduisons dans la Polyglotte. La lettre B' désigne spécialement le manuscrit. Les leçons particulières au texte imprimé, par exemple celles qui concernent la ponctuation, absente du *Codex*, sont indiquées par B<sup>2</sup>.

E désigne l'édition de la version des Septante publiée par Alde, à Venise, en 1518.

F désigne le texte des Septante publié dans la Polyglotte d'Alcala ou de Complute, due au cardinal Ximénès (1520).

X. Sous cette lettre sont réunis les manuscrits moins importants, en dehors des deux manuscrits désignés plus haut.

## II. — SIGNES.

† indique une addition, et doit se traduire par *habet* ou *addit*, *habent* ou *addunt*.

\* indique une omission, et doit se traduire par *omittit* ou *omittunt*.

: marque que ce qui suit est une leçon divergente ou une traduction différente.



## III. — ABRÉVIATIONS.

a.	veut dire <i>ante</i> .
al.	— <i>alii ou alibi</i> .
alt.	— <i>alterum</i> .
alt. m.	— <i>altera manu</i> .
c.	— <i>contra</i> .
cett.	— <i>ceteri</i> .
dist.	— <i>distinguit</i> (indique qu'on fait intervenir un signe de ponctuation).
e ou ex conj.	— <i>e conjectura</i> .
eti.	— <i>etiam</i> .
fin.	— <i>usque ad finem</i> .
in.	— <i>initio</i> .
in f.	— <i>in fine</i> .
interp.	— <i>interpungit</i> (variantes consistant dans une ponctuation différente).
inv. ord.	— <i>inverso ordine</i> .
l.	— <i>loco</i> .
p.	— <i>post</i> .
pr.	— <i>primum</i> .
pen.	— <i>penultimum</i> .
præm.	— <i>præmittit</i> .
pr. m. ou man.	— <i>prima manu</i> .
rell.	— <i>reliqui</i> .
s.	— <i>sive</i> .
s. ou ss. (précédés d'un chiffre).	— <i>versiculus sequens ou versiculi sequentes</i> .
sc.	— <i>scilicet</i> .
sim.	— <i>similiter</i> .
sq.	— <i>sequens</i> .
tot.	— <i>totum</i> .
ult.	— <i>ultimum</i> .
unc. incl.	— <i>uncis includit</i> .

EXEMPLES. — D'après ces explications :

1° La note de *Genèse*, 1, 7 :

A<sup>2</sup> F X † (in f.) Καὶ ἐγένετο ὄστος.

doit se lire :

L'édition alexandrine, celle de Complute et divers manuscrits ajoutent à la fin du verset : Καὶ ἐγένετο ὄστος.

2° La note de *Genèse*, III, 3 :

AX \* (pr.) τοῦ.

doit se lire :

Le texte alexandrin et divers manuscrits omettent le premier τοῦ.

## INTRODUCTION

## AU PENTATEUQUE

## I. — ANALYSE DU PENTATEUQUE

## § 1. Du Pentateuque en général.



On appelle *Pentateuque* le livre dans lequel Moïse, libérateur et législateur des Hébreux, a raconté, avec l'aide de l'inspiration divine, vers le xv<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les origines du monde et l'histoire du peuple de Dieu jusqu'au moment où celui-ci est sur le point d'entrer dans la Terre Promise.

Le Pentateuque, de πέντε, cinq, et τόμος, volume, est ainsi nommé à cause de sa division en cinq livres dans les Bibles grecques et latines. Les Juifs l'ont toujours appelé *Thorah* ou la *Loi*, parce qu'il contient la législation mosaïque et que la *Genèse* elle-même n'est qu'une introduction historique à la *Loi*. Nous désignons les cinq livres du Pentateuque par un nom tiré de leur contenu et surtout du sujet dont ils s'occupent d'abord, à cause de l'usage oriental de dénommer un livre par son commencement : 1° *Genèse* ou *origine*, parce qu'elle raconte en commençant la création et l'origine des choses; 2° *Exode* ou *sortie*, parce que le commencement et plus de ce livre sont exclusivement consacrés à l'exposition des lois cérémonielles faites pour la tribu de Lévi; 4° *Nombres*, parce qu'ils commencent par un dénombrement du peuple et des lévites; 5° *Deutéronome* ou *seconde loi*, parce qu'il contient une récapitulation, une seconde promulgation de la loi déjà donnée. — Les Hébreux désignent les cinq parties du Pentateuque par le premier mot de chaque livre : *Bereschith*, *Vecllé schemoth*, etc.

La *Genèse* sert d'introduction aux quatre derniers livres du Pentateuque et à toute l'histoire du peuple de Dieu. Elle nous raconte l'histoire du monde jusqu'à la vocation d'Abraham, et l'histoire des patriarches Abraham, Isaac et Jacob jusqu'à la mort de ce dernier en Égypte. La famille de Jacob devient un peuple en Égypte. Les trois livres qui suivent la *Genèse* nous font connaître